



Date de dépôt : 30 octobre 2023

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de Françoise Nyffeler, Jocelyne Haller, Aude Martenot, Christian Zaugg, Sylvain Thévoz, Pierre Eckert, Ruth Bänziger, Marta Julia Macchiavelli, Maria José Quijano Garcia, Philippe Poget : Débâcle du Credit Suisse : à Genève de prendre ses responsabilités !

Rapport de majorité de André Pfeffer (page 3)

Rapport de minorité de Pierre Eckert (page 12)

Proposition de motion (2926-A)

Débâcle du Credit Suisse : à Genève de prendre ses responsabilités !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les 209 milliards de francs d'argent public promis en quelques jours au Credit Suisse et à l'UBS ;
- l'impact désastreux de cette banque ainsi que celui de l'UBS sur le climat et les droits de l'Humain, comme en attestent leurs nombreuses condamnations ;
- la position d'actionnaire de la BNS qui est octroyée au canton de Genève ;
- les milliers de personnes qui se retrouvent dans une situation précaire par le risque élevé de licenciements du fait du rachat du Credit Suisse par l'UBS,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir le plus rapidement possible auprès de la BNS et avec tous les moyens dont il dispose en tant qu'actionnaire pour exiger :
 - que le versement de plusieurs centaines de milliards par la BNS à l'UBS soit assorti de conditions et de l'exigence d'un contrôle efficace sur les banques concernées ;
 - que l'assistance, actuelle et future, de la BNS soit conditionnée au respect de directives socialement justes et soutenables d'un point de vue du climat et de la biodiversité ;
 - que les conditions de prêt soient d'une transparence totale ;
 - que la BNS, en tant que telle, se désinvestisse des énergies fossiles ;
- à demander au Conseil fédéral et à la BNS qu'ils demandent à l'UBS de limiter au maximum les licenciements du personnel des deux banques concernées et que, si des licenciements étaient réellement inévitables, des mesures de protection efficaces pour les employés soient mises en place avec les syndicats.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de André Pfeffer

Les membres de la commission de l'économie se sont réunis les 11 septembre et 9 octobre 2023 afin de procéder à l'examen de ce projet de loi.

La commission était présidée par M. Jean-Marc Guinchard et le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M^{me} Sophie Gainon.

Présentation par M. Sylvain Thévoz, signataire de la motion

M. Thévoz commence par indiquer que le premier signataire de la M 2926 était issu du groupe Ensemble à Gauche. Ce groupe n'étant plus représenté au Grand Conseil, c'est lui qui présente ce texte.

Sur le contexte, il rappelle que le, 19 mars 2023, le Credit Suisse, qui était la première banque suisse, s'est retrouvée sur le point d'être liquidée. Le Credit Suisse n'a plus été en mesure de stabiliser sa situation. La chute du Credit Suisse était liée à une perte de confiance. La reprise du Credit Suisse par l'UBS a fait de l'UBS la seule banque suisse active au niveau mondial. Le Conseil fédéral disposait de plusieurs solutions face à cette situation. L'acquisition du Credit Suisse par l'UBS a été retenue, mais on aurait pu aussi choisir l'étatisation. Le Conseil fédéral a adopté un train de mesures rendant possible l'acquisition du Credit Suisse par l'UBS. L'acquisition du Credit Suisse par l'Etat a été jugée trop risquée. Vu que l'UBS pouvait acheter le Credit Suisse, le Conseil fédéral n'a pas poussé plus loin cette solution de l'étatisation. Certains experts regrettent que cette voie n'ait pas été poursuivie. Une autre option aurait été l'assainissement de la banque selon la méthode « too big to fail » : le Conseil fédéral a estimé que la confiance était tellement érodée que cette approche n'aurait pas suffi à la restaurer. Enfin, l'option de la faillite et du déploiement du plan d'urgence aurait déstabilisé les marchés, toujours selon le Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral, la BNS et la FINMA ont dû intervenir dans l'urgence. Il a fallu recourir au droit de nécessité pour agir. Un train d'aides a été présenté, qui contient 100 milliards de francs accordés par la BNS sous forme de liquidités avec un privilège de créances en faveur de la BNS et avec une garantie de l'Etat, ce qui réduit les risques encourus par la Confédération. Par ailleurs, 100 milliards supplémentaires de liquidités ont été accordés par la BNS au Credit Suisse et à l'UBS, montant qui est assorti d'un privilège de

créance, mais qui n'est pas assorti d'une garantie par l'Etat. Enfin, un montant de 9 milliards de francs maximum est garanti pour la couverture des éventuelles pertes liées à la vente d'actifs. Au total, 209 milliards ont été libérés. Le 12 juin 2023, l'acquisition du Credit Suisse par l'UBS a eu lieu. On pourrait se dire que tout va bien, mais les inquiétudes demeurent.

La M 2926 a été déposée avant la confirmation de l'acquisition et le renoncement à la garantie contre les pertes de la Confédération. Elle a été déposée en mars 2023, soit au cœur de la tempête. Cependant, elle demeure utile. Il reconnaît qu'un travail important est à faire sur les invites.

Il invite la commission à ne pas se débarrasser de cette motion. Le Credit Suisse sera certes totalement intégré à l'UBS en 2025, mais une centaine de plaintes ont été déposées. 16 milliards de francs d'obligations ont été transformés du jour au lendemain en fonds propre. Par ailleurs, un recours auprès du TAF est en cours avec des demandes de dédommagement. L'absorption par l'UBS a renforcé le risque d'instabilités. Il y a des voix critiques qui s'expriment, notamment celle de M^e Carlo Lombardini qui estime qu'il aurait été préférable de maintenir deux entités distinctes. Il propose à la commission d'entendre cet avocat.

Bien sûr qu'on ne pourra pas refaire l'histoire, mais il convient de comprendre les fondements de cette « bonne affaire » réalisée par l'UBS. Le directeur de l'UBS a annoncé que 3000 postes seront supprimés dans les prochaines années, car il y aura des doublons via l'arrivée du personnel du Credit Suisse au sein de l'UBS. Zurich et Genève sont les deux grands centres de la banque en Suisse. Il faut donc s'attendre à d'importants impacts.

Au niveau mondial, 8000 personnes ont déjà quitté leur poste de travail au sein du Credit Suisse. La situation reste instable et continue à évoluer très rapidement. Il précise que le cœur de la préoccupation des signataires de la motion se situe au niveau des conséquences pour les collaborateurs qui perdront leur travail. En lien avec cette préoccupation, il faut rappeler que, le 11 juin 2023, l'UBS a renoncé aux garanties. Certains ont dit que cela permettait à l'UBS d'être plus libre dans la manière de gérer ces licenciements.

Cette situation au niveau des postes de travail supprimés pose également la question des coûts, car un plus grand nombre de personnes au chômage engendra des coûts importants. Il considère que cette motion constitue une bonne base de travail afin de s'assurer que les collaborateurs soient protégés et que le plan social soit respecté. Il estime qu'il sera intéressant pour la commission d'entendre ce que le Conseil d'Etat a déjà fait dans le cadre de cette crise. Il propose les auditions de M^e Carlo Lombardini, de M. Stéphane Garini, professeur à l'IMD-HEC Lausanne, de M^{me} Natalia Ferrara, directrice

de l'Association suisse des employés de banque (ASEB), et de M^{me} Delphine Bachmann.

Un commissaire PLR rappelle qu'une surcharge est déjà présente actuellement au niveau des objets déposés devant le Grand Conseil. Il comprend que cette motion ait été déposée à chaud pendant la crise, mais il ne comprend pas pourquoi elle n'est pas retirée à l'heure actuelle, car l'exposé des motifs n'est plus en phase avec la situation. Le seul but de la motion est d'éviter les licenciements, ce qui est visé par la dernière invite. Il estime que le Conseil d'Etat doit déjà suivre cela de près. Selon lui, la vraie question est de savoir si on aurait pu faire mieux ou différemment. On ne saura jamais si la situation aurait été différente si on avait choisi une autre option. **Il demande à M. Thévoz pourquoi il ne choisit pas plutôt de retirer cette motion et de déposer un nouveau texte**, estimant qu'il est difficile de travailler sur un texte qui sera complètement modifié.

M. Thévoz donne raison au commissaire PLR sur le fond. Cependant, il estime que le fait de déposer une nouvelle motion prendrait trop de temps. Il considère que cette motion permet à la commission de traiter de cette situation en l'utilisant comme base de travail. **Il est d'accord avec l'idée de ne garder que la dernière invite.** Il considère que les auditions menées dans le cadre de cette motion permettraient à la commission d'être à jour sur ce dossier. Cette motion permet de faire passer le message au Conseil d'Etat que cette situation intéresse le Grand Conseil. Il souhaiterait que cette motion puisse devenir une motion de commission.

Le commissaire PLR demande si le groupe de M. Thévoz a déposé un texte parlementaire similaire à Berne. Il estime qu'un tel texte ne peut de toute manière pas avoir beaucoup d'impact sur le nombre de licenciements qui auront lieu.

M. Thévoz répond que les premiers signataires de cette motion n'ont pas de groupe parlementaire à Berne. Il considère que le fait d'adopter cette motion permet de faire remonter ce dossier en haut de la pile des urgences.

Un commissaire Ve remercie M. Thévoz pour ses explications. Il dit avoir signé cette motion principalement pour l'aspect de désinvestissement. Il reconnaît que, pour cette partie, il n'y a plus de leviers actuellement, compte tenu des étapes qui ont déjà été franchies dans le cadre de l'acquisition du Credit Suisse par l'UBS. S'agissant de la protection des travailleurs, il considère que ce point doit être remonté au Conseil d'Etat. Selon lui, il serait intéressant d'étendre cette invite finale au soutien bancaire à l'économie genevoise de manière générale.

M. Thévoz reconnaît qu'il n'y a plus de levier en matière de désinvestissement.

Une commissaire S s'est aussi posé la question de l'éventuelle désuétude de la motion. Elle entend l'argument de M. Thévoz sur le fait que déposer une nouvelle motion serait trop long. Elle estime important que les personnes concernées sachent que le Grand Conseil fait tout pour les soutenir.

M. Thévoz trouve qu'il serait intéressant pour la commission d'auditionner l'UBS. Quand une banque comme le Credit Suisse s'effondre, des questions démocratiques se posent. Le niveau de compétence du Grand Conseil face à ces enjeux est faible, raison pour laquelle il est intéressant pour les députés de se renforcer dans ce domaine.

Un commissaire Ve relève qu'une commission d'enquête parlementaire a été mise en place à Berne pour analyser ce dossier.

Une commissaire MCG relève que la motion est principalement dédiée au sort des employés qui perdraient leur emploi. Elle propose que le département soit auditionné afin de savoir si des choses ont déjà été mises en place, avant que la commission ne se prononce sur l'entrée en matière.

Le président demande quelle suite la commission souhaite donner à cette motion.

Un commissaire Ve partage l'avis qu'il serait intéressant d'auditionner le département.

Un commissaire PLR estime que cette motion arrive comme la grêle après les vendanges et qu'elle risque de se perdre dans les méandres du calendrier du Grand Conseil. Selon lui, ce cas illustre que la politique a ses limites face à la raison économique. Le PLR ne soutiendra aucune demande d'audition dans la mesure où il estime qu'il n'est pas nécessaire d'instruire cette motion.

Un commissaire UDC partage cet avis. Personne au sein d'UBS Genève ne sera capable de donner des réponses à la commission, car le secret au niveau de la gestion des RH dans ce dossier est complet. En tant que professionnel du milieu, il se dit très inquiet de la situation bancaire. Cependant, il tient à rappeler que Genève est moins impacté que d'autres cantons. En effet, le Credit Suisse a déjà commencé le processus de « dégraissage » en diminuant le nombre de points de vente dans le canton ces dernières années. Il ne voit pas l'utilité de cette motion, car il ne pense pas que l'Etat puisse intervenir dans ce domaine.

Un commissaire LJS estime qu'il s'agit principalement d'une affaire fédérale, mais il trouve intéressant d'entendre le département pour savoir ce

qui peut être mis en place au niveau cantonal pour soutenir le personnel local, bien que la motion en tant que telle soit vouée à l'échec.

Audition de M^{me} Delphine Bachmann, conseillère d'Etat DEE, et de M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint, DEE

M. Loeffler mentionne la mise en place d'une task force suite à l'annonce, le 19 mars 2023, de l'absorption du Credit Suisse par l'UBS. Dans ce cadre, une prise de contact avec ces deux établissements a été initiée sans résultat au vu du peu d'informations disponibles et des discussions encore en cours à l'époque. De surcroît, la FGPF, l'ASEB, la FER ainsi que d'autres partenaires se sont réunis au sein d'un groupe de travail afin d'étudier les actions à mener au niveau cantonal pour maintenir les emplois et garantir la compétitivité de la place financière genevoise. A ce sujet, il faut spécifier que le Credit Suisse et l'UBS comptabilisent 1700 emplois dans le canton (dont 80% en front office avec une base de clientèle transférable), contre 12 000 à Zurich, raison pour laquelle il a été établi que l'absorption aura des conséquences moindres à Genève. Le groupe de travail, qui s'est réuni à trois reprises, a conclu que la place financière genevoise pourrait absorber les conséquences de la fusion des deux banques. Au niveau de la Confédération, un groupe de travail ayant été mis en place par le SECO, en particulier par l'AOST, est arrivé aux mêmes conclusions.

M. Loeffler rappelle que l'UBS a annoncé le 31 août 2023 dans un communiqué de presse avoir identifié 3000 emplois en doublon risquant une suppression. La société a fait part de sa volonté d'en supprimer 1000 d'ici fin 2024. La plupart des départs s'effectueront à partir de cette date, soit au travers de reclassements au sein du groupe, soit par des départs en pré-retraite. Certains licenciements ne pourront toutefois être évités, mais moins que les 1000 initialement prévus. Par ailleurs, l'ASEB avait demandé à ce que les employés soient traités de manière juste et équitable. En conclusion, le processus d'absorption n'en étant qu'à ses prémices, la marge de manœuvre est limitée, mais le groupe UBS a déjà fait savoir que le nombre effectif de licenciements serait faible.

En ce qui concerne les invites mentionnant le soutien financier octroyé à l'UBS par la Confédération, soit une garantie contre les pertes de 9 milliards de francs, et celui donné au Credit Suisse par la BNS, soit une garantie de 100 milliards de francs pour la couverture des prêts d'aide sous forme de liquidités, l'UBS a indiqué le 11 août 2023 qu'elle résiliait le contrat de garantie de la Confédération et l'accord entre le Credit Suisse et la BNS. Toutes les aides financières ont donc ainsi été abandonnées.

M^{me} Bachmann conclut, suite aux propos de M. Loeffler, que la première invite, 1^{er}, 2^e et 3^e points, ne s'applique plus et que le 4^e point de la liste, invitant le Conseil d'Etat à demander à la BNS de se désinvestir des énergies fossiles, n'est pas en relation avec la crise du Credit Suisse, sans parler du fait qu'il est peu probable que le canton de Genève ait une autorité importante sur le Conseil fédéral et la BNS. A toutes fins utiles, M^{me} Bachmann rappelle l'existence d'un rapport de durabilité émanant de la BNS exposant les actions entreprises touchant les collaborateurs, la société et l'environnement. En outre, la banque centrale a introduit depuis 1996 une gestion écologique systématique pour réduire la consommation de ressources dans son exploitation et a produit en 2018 un rapport de durabilité prenant en compte les autres champs d'action relatifs à sa responsabilité sociale et sociétale. En octobre 2022, le postulat de la commission de l'économie et des redevances du Conseil national a débouché sur un rapport relevant que la BNS prend en considération les questions environnementales, mais qu'il n'est pas de son seul ressort de rendre l'économie plus respectueuse de l'environnement. Il n'est de surcroît pas compatible avec le mandat de la banque nationale d'attribuer une politique monétaire à des objectifs de protection du climat.

Quant à la deuxième invite, outre la portée limitée de la voix du canton de Genève dans son intervention auprès de la Confédération et de la BNS, l'intervention de M. Loeffler a mis en évidence le travail déjà entrepris afin de monitorer la question de l'employabilité et il est à ce stade prématuré d'entreprendre des actions supplémentaires. Le dialogue a été établi et le groupe de travail pourra se réunir en cas de besoin, mais les premiers signaux envoyés par la place financière genevoise démontrent sa capacité d'absorption pour le personnel réintégrant le marché de l'emploi. Le Conseil d'Etat suit bien évidemment le dossier de près, mais il serait malvenu de procéder à une ingérence excessive dans la gestion d'une économie privée.

La motion dans son ensemble est donc superflue et M^{me} Bachmann y oppose un avis défavorable.

Un commissaire MCG remercie M^{me} Bachmann et M. Loeffler de leurs éclaircissements. Il redoute cependant qu'un certain nombre de travailleurs soient laissés pour compte et se demande quels seraient les moyens de leur venir en aide, et s'il serait possible d'anticiper la mise en place d'une structure adéquate telle que celles mises en place par l'OCE lors de licenciements de masse.

M^{me} Bachmann insiste sur le fait que le pourcentage d'emplois concernés dans le canton de Genève est bien inférieur à celui du canton de Zurich et que le groupe de travail mis en place étudie déjà la question. La place financière

genevoise est robuste, mais il est évident qu'une permanence sera mise en place en cas de nécessité. Il est simplement trop tôt pour agir plus avant.

Un commissaire UDC souligne, au regard de la première invite et de ses sous-points, l'indépendance de la BNS. Ce n'est pas du ressort du législatif d'imposer à la BNS des règles de surveillance des crédits ou une politique sur les énergies fossiles. Au sujet de la deuxième invite, il est évident qu'il est du ressort de l'Etat d'intervenir en cas de licenciements économiques, car cela relève du partenariat social, mais il serait pertinent de connaître les règles à respecter et le rôle exact du Conseil d'Etat.

M. Loeffler lui répond que, au sujet des licenciements collectifs, il existe une obligation de les annoncer à l'OCE lorsqu'un certain chiffre est dépassé, et de laisser le temps aux employés de proposer des mesures visant à réduire l'ampleur des licenciements. Dans la pratique, les employés se tournent vers les dispositifs d'aide existants tels que la FAE.

Un commissaire Ve se questionne sur la simultanéité de l'annonce des nombreux départs en pré-retraite ou transferts internes et le faible impact évoqué. Cela pose un problème d'emploi, car cela représente autant de postes qui ne seront pas ouverts à la jeunesse, alors qu'il existe déjà un manque de places d'apprentissage en voie duale dans le canton de Genève.

M^{me} Bachmann signale que les chiffres évoqués concernent toute la Suisse mais en particulier le canton de Zurich. Avec seulement 1700 postes touchés, le canton de Genève ne subira qu'un impact minime. Lors d'un licenciement collectif, l'OCE procède au suivi en collaboration avec les entreprises concernées, afin d'étudier la capacité de réabsorption en direct. Dans le cas présent, aucun des acteurs ayant pris part au groupe de travail n'a donné de signal d'alarme.

Le commissaire Ve souhaite obtenir l'assurance qu'il n'existe pas de risque pour les places d'apprentissage et d'engagement dans la place financière genevoise.

M^{me} Bachmann ne peut lui répondre sur ce sujet, car cela sort de son dicastère et elle réitère qu'il n'y a pas d'inquiétude dans le secteur à l'heure actuelle.

Le commissaire Ve ajoute que la place financière genevoise étant selon lui avare en places d'apprentissage, le risque existe que l'absorption soit prise comme prétexte dans le but de diminuer encore les possibilités. Il serait dès lors de bon aloi que la situation soit scrutée par le Conseil d'Etat.

M^{me} Bachmann précise que l'appréciation est personnelle et qu'elle ne la partage pas. A aucun instant, dans les échanges avec l'UBS, il n'a été évoqué une quelconque intention de réduire le nombre de places disponibles.

Discussion interne

Un commissaire UDC confirme que, selon les informations en sa possession, le secteur de la place financière genevoise sera faiblement touché. Le Credit Suisse a déjà fermé la plupart des postes en front office et certains transferts de compétences ont eu lieu notamment à la Raiffeisen et à la BCGE. La motion est donc selon lui inappropriée. Il rappelle à toutes fins utiles que l'UBS est l'un des plus grands formateurs de Suisse, et même le plus grand de la place financière. La seule critique que l'on pourrait formuler concerne un manque flagrant de communication laissant les employés concernés dans le flou quant à la suite de leur carrière.

Un commissaire MCG et le groupe MCG se positionnent de manière défavorable par rapport à la motion, car les invites sont en décalage, bien que le sujet soit évidemment important. Il était de ce fait judicieux d'auditionner le DEE. Il n'est par ailleurs pas évident de décréter quelles solutions pourraient être apportées au problème de communication.

Un commissaire UDC ajoute qu'effectivement la réflexion sur le sujet est opportune et il salue l'étude de la débâcle du Credit Suisse par une commission dédiée. Cette débâcle a été un drame, l'image de la place financière suisse à l'étranger ayant été encore plus écornée, alors qu'elle n'avait vraiment pas besoin d'un scandale supplémentaire au vu des nombreux problèmes pénaux auxquels a été confronté le Credit Suisse, qui a dû payer des amendes pour un montant total s'élevant à 20 milliards de francs. Le Credit Suisse a été discrédité aux USA. La reprise par l'UBS, menée de manière exemplaire, a été appréciée par le marché qui craignait des conséquences graves. La présente motion n'est cependant pas conforme aux usages, redondante et hors sujet, c'est pourquoi le groupe UDC la rejette.

Un commissaire Ve propose de supprimer la première invite qui est effectivement obsolète. S'agissant du 4^e point, même s'il n'était peut-être pas judicieux de l'intégrer à la présente motion, il faut souligner que le canton de Genève, actionnaire à 3% de la BNS, possède bel et bien un droit de parole dans son assemblée générale, et il faut mentionner que, contrairement à ce qui a été évoqué par M^{me} Bachmann, le bilan carbone de la banque centrale est absolument désastreux. Les Verts soutiendront la deuxième invite, ne serait-ce que dans le but d'envoyer un signal politique vers le Conseil fédéral par l'entremise du Conseil d'Etat genevois.

Un commissaire PLR considère également que la première invite est hors sujet et juge qu'inviter le Conseil fédéral et la BNS à demander à l'UBS de respecter la loi n'est pas un signal politique et est superflu. Pour ces raisons, le groupe PLR rejette la proposition de motion dans son ensemble.

Votes

Le président met aux voix l'amendement des Verts : **Suppression de la 1^{re} invite avec ses 4 sous-points.**

Oui : 12 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 1 LC)

Non : –

Abstentions : 2 (2 MCG)

L'amendement est accepté.

Vote d'ensemble

Le président met aux voix l'ensemble de la M 2926 ainsi amendée :

Oui : 4 (2 S, 2 Ve)

Non : 10 (1 LJS, 2 MCG, 4 PLR, 2 UDC, 1 LC)

Abstentions : –

La M 2926, telle qu'amendée, est refusée.

Date de dépôt : 30 octobre 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Pierre Eckert

La débâcle du Credit Suisse en mars 2023 a constitué un traumatisme pour l'ensemble de la population suisse. Une entreprise qu'on pensait solide s'est effondrée en quelques jours à la suite de la faillite d'une banque américaine mineure et d'un dégât de réputation allégué. Cela montre bien que le système élaboré par le Credit Suisse était construit sur du sable, plus précisément sur des marchés financiers spéculatifs. La banque a par ailleurs été impliquée dans une série de malversations allant du blanchiment d'argent au contournement d'embargo et à l'aide active à l'évasion fiscale. Ce modèle ressemble bien davantage à un grand casino qu'à une banque délivrant des services à destination des particuliers et des PME.

La solution finalement retenue de reprise par l'UBS avec des garanties de financement données par la Confédération et par la BNS peut prêter à discussion, mais nous laisserons la Commission d'enquête parlementaire fédérale tirer ses conclusions à ce propos. Il est par ailleurs singulier qu'après les grosses turbulences boursières de 2008, les Etats et le monde financier international n'aient pas réussi à stabiliser le monde bancaire malgré les promesses du type « too big to fail, plus jamais ça ».

En tant qu'importante place bancaire, Genève ne peut pas rester indifférente à cette situation et se doit de donner un signal fort à l'entité restante, soit l'UBS. L'absorption du Credit Suisse conduira fatalement à **des pertes d'emplois**, qui pourraient se compter par centaines dans le canton de Genève, même si le département minimise ce nombre. Il convient donc non seulement d'éviter des pertes d'emplois trop massives, mais aussi de faire en sorte que des plans sociaux durables comportant non seulement des indemnités décentes mais aussi de solides possibilités de reconversion soient mis en place. La majorité nous fait croire que ces pertes d'emplois pourront être absorbées par les procédures ordinaires de l'OCE, ce que nous ne croyons pas. L'Etat sera appelé à suivre la situation de façon plus intensive et nous pensons qu'un soutien du législatif dans ce sens serait le bienvenu.

Il est en outre essentiel pour **l'économie genevoise** de pouvoir estimer quelles seront les conséquences de ne disposer plus que d'une grande banque au lieu de deux. Cela ne concernera pas seulement le nombre d'agences qui sera certainement réduit, mais aussi et surtout les services qui seront proposés par la banque mastodonte restante aux privés et aux entreprises. Une évaluation de ces conséquences est absolument nécessaire.

Récemment toutefois, l'UBS a renoncé aux diverses garanties qui lui avaient été attribuées au mois de mars, si bien que la première invite devient partiellement caduque. Le quatrième élément de cette invite reste cependant pertinent, même s'il n'est pas directement lié à l'affaire du Credit Suisse.

Cette invite deviendrait ainsi : invite le Conseil d'Etat à intervenir le plus rapidement possible auprès de la BNS et avec tous les moyens dont il dispose en tant qu'actionnaire pour exiger **que la BNS**, en tant que telle, **se désinvestisse des énergies fossiles**.

Rappelons que la place financière suisse est responsable de 20 fois plus d'émissions de gaz à effet de serre que l'ensemble du pays. La BNS seule n'est pas responsable de ce fait, mais en tant que banque centrale, elle se doit de tenir un rôle exemplaire pour que la Suisse respecte les accords climatiques de Paris.

Or la BNS elle-même porte d'importants investissements dans des entreprises telles qu'Exxon, Shell et d'autres notoirement connues pour leurs projets destructeurs, par exemple dans la fracturation, dans les sables bitumineux, dans l'exploitation de l'Arctique, etc. Son retrait partiel des mines de charbon est un premier pas bienvenu, montrant que la BNS accepte le principe de l'exclusion des investissements dans les combustibles fossiles, mais il est urgent d'être plus cohérent, son mandat actuel incluant spécifiquement l'exclusion des investissements causant de « graves dommages environnementaux ».

A plusieurs reprises, nous avons demandé que le canton de Genève en tant qu'actionnaire de la BNS se désinvestisse des énergies fossiles. On peut mentionner à ce propos la QUE 621 et la Q 3884. Le Conseil d'Etat lui-même s'est adressé à la BNS, qui lui a rendu une réponse évasive. Voir à ce propos cette réponse en référant la QUE 1881-A.

Nous n'insisterons donc pas pour intégrer la demande de désinvestissement carbone de la BNS dans cette motion. Sur notre proposition, la première invite a d'ailleurs été totalement tracée de la motion. Pour ce qui est du désinvestissement carbone de la BNS, des banques et des caisses de pension, nous y reviendrons certainement à une autre occasion.

La deuxième invite conserve toutefois toute sa pertinence pour les raisons évoquées ci-dessus. Afin de montrer que le Grand Conseil soutient l'ex-personnel du Credit Suisse et se préoccupe des conséquences de cette absorption pour l'économie genevoise, je vous invite à soutenir cette proposition de motion, avec l'amendement ci-dessous, afin de ne conserver plus que sa deuxième invite.

Amendement

Suppression de la 1^{re} invite avec ses 4 sous-points.